

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Restructuration et
extension de l'école Marie
Curie – désignation d'un
jury de concours,
autorisation donnée au
Maire de déposer le
permis de construire et de
solliciter des subventions**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 novembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur
ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

N° DE DOSSIER : 14 H 01

OBJET : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MARIE CURIE -
DÉSIGNATION DU JURY DE CONCOURS, AUTORISATION DONNÉE AU
MAIRE DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE SOLLICITER
DES SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Avec 20 000 élèves pour 43 100 habitants, la Ville de St Germain en Laye possède un niveau très élevé de scolarisation. Les 9 écoles élémentaires et les 10 écoles maternelles publiques du territoire accueillent plus de 3 500 élèves.

L'évolution des pratiques scolaires, les besoins croissants des activités périscolaires cumulés à l'accroissement de la population lié aux nouvelles opérations d'urbanisme et en particulier au futur éco-quartier Lisière Pereire, engendrent un besoin croissant de surfaces d'accueil.

De plus, l'évolution des différentes réglementations et notamment celles en matière d'accessibilité et de performances énergétiques conduit la Ville à optimiser et planifier les investissements relatifs à son parc scolaire.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de créer en priorité une école maternelle de 6 classes sur le site de l'école Marie CURIE et de porter de 7 à 12 le nombre de classes de l'école élémentaire.

Le programme de cette opération est en cours de rédaction. Il nécessite le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre qui intègre la sélection des candidatures et l'établissement de plusieurs projets par les candidats retenus afin que le jury puisse désigner le lauréat qui réalisera l'opération.

Pour pouvoir désigner le maître d'œuvre, il est nécessaire de constituer le jury de concours qui examinera les candidatures et les offres.

Conformément au Code des Marchés Publics le jury de concours est composé de :

- 5 personnalités désignées par le pouvoir adjudicateur dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de l'opération ;
- 5 personnalités qualifiées désignées par le pouvoir adjudicateur et ayant la même qualification que les candidats (architectes) ;
- 5 représentants du Conseil Municipal et 5 suppléants élus au scrutin secret et à la représentation proportionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au vote à bulletin secret pour élire les représentants du Conseil Municipal au jury de concours pour la restructuration et l'extension de l'école Marie CURIE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les autorisations administratives et réglementaires nécessaires à la réalisation du projet et à solliciter toutes les demandes de subventions au taux maximum auprès des organismes financeurs.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

DÉSIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, les membres suivants pour constituer le jury de concours en vue de la réalisation du projet de restructuration de l'école Marie Curie :

Membres titulaires

- Madame Sylvie HABERT- DUPUIS
- Madame Priscille PEUGNET
- Madame Marta DE CIDRAC
- Monsieur Pierre CAMASSES
- Madame Monique DUMONT

Membres suppléants

- Madame Karine LIBESKIND
- Madame Maryse MACÉ
- Monsieur Paul JOLY
- Madame Angéline SILLY
- Madame Anne GOMMIER

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet,
- solliciter toutes les demandes de subventions au taux maximum auprès des organismes financeurs.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye